



139/2026

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature  
Mme Myrna Jacquin, 9<sup>ème</sup> adjointe au Maire****Le Maire de la Ville de Kingersheim**

Le 27 mars 2026

- Vu l'articles L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant le nombre des Adjointes au maire,
- Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 élisant le Maire et les adjoints et fixant les délégations aux adjoints,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du maire au bénéfice de Madame **Myrna Jacquin**, 9<sup>ème</sup> adjointe au Maire en charge de la vie démocratique locale et de l'engagement citoyen,

**ARRETE**

**Article 1** – Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame **Myrna Jacquin**, 9<sup>ème</sup> adjointe au Maire dans les domaines suivants :

- **Démocratie de proximité** : toute question relative à la démocratie de proximité dont notamment :
  - Les conseils participatifs,
  - Les comités de pilotage thématiques (en lien avec les élus en charge de la thématique en question),
  - Les diagnostics en marchant dans les quartiers,
  - Le conseil communal de la démocratie.
- **Initiatives citoyennes** : toute question relative aux initiatives citoyennes dont notamment :
  - La journée citoyenne,
  - Les projets citoyens qui contribuent au cadre de vie et au vivre ensemble.
- **Engagement des jeunes** : En lien avec le 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire, toute question relative à l'engagement citoyen des jeunes dont notamment :
  - Les liens avec Unicité,
  - L'aventure citoyenne en lien avec m2A,
  - Les partenariats avec les collègues et écoles primaires.

**Article 2** – La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.



**Article 3** – La présente délégation prendra effet à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.


**Article 4** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de la publication dans les conditions réglementaires habituelles. Le Tribunal administratif territorialement compétent peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Le Service de Gestion Comptable
- Monsieur le Procureur de la République
- Service du Personnel,

Le Maire  
**signé**  
Laurent Riche

Pour ampliation,  
Le Maire



A blue circular stamp from the Mayor of Kingersheim, Haut-Rhin. The stamp contains the text 'MAIRIE DE KINGERSHEIM' at the top and 'HAUT-RHIN' at the bottom. In the center is a coat of arms. A blue ink signature is written over the stamp.

**Arrêté notifié le :** 30 MARS 2026

**Signature de l'intéressée :**  
*Myrna Jacquin*



A blue ink signature of Myrna Jacquin, written in a cursive style.